

Délibération N° 2025-09-28-P

Mise à jour du tableau des effectifs affectés
au service Conservatoire (personnels
enseignants)

Département du Val-de-Marne

Arrondissement de Nogent-sur-Marne

Nombre de membres composant

Le Conseil Municipal	45
Membres en exercice	45
Présent.e.s ou représenté.e.s à la séance	43
Absent.e.s	2

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le **vingt-cinq septembre**, les membres composant le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqués le **dix-neuf septembre**, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Philippe GAUTRAIS, Maire**.

ÉTAIENT PRÉSENT.E.S

M.GAUTRAIS, Mme KLOPP, M. CORNELIS, Mme FENASSE, M. SEYE, Mme AVOGNON-ZONON, M. LACHELACHE, Mme NIAKHATE, M. MORA, Mme LELU, M. DAMIANI, M. GUENICHE, Mme NAIT-BAHLOUL, M. ORJEBIN, Mme BOUHADA, Mme CHARDIN, M. BRUNET, Mme MAFFRE-BOUCLET, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, M. CLERGET, Mme VIENNEY, Mme GARNIER, Mme MICHEL, M. MULLER, M. BATTAL, Mme SAINT GAL, M. RISPAL (arrivé point 10), M. NOMBO POATY Mme CHAMBRE-MARTIN, M. MATHIEU, M. BERTRAND, Mme LAROQUE, Mme CAZALS, Mme CACAIS-BARANGER, M. KEITA (arrivé point 3), Mme TRANCART, M. FOURESTIER

EXCUSÉ.E.S - REPRÉSENTÉ.E.S

M. LEBLANC
Mme BENZIANE
Mme LARABI
M. DAUMONT-LEROUX
M. DE LA CROIX

a donné mandat à Mme AVOGNON-ZONON
a donné mandat à Mme SAINT GAL
a donné mandat à M. LACHELACHE
a donné mandat à M. ORJEBIN
a donné mandat à M. BERTRAND

ABSENT.E.S

Mme INDJA, M. TARGUI

Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Monsieur SEYE ayant obtenu la majorité des voix, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a accepté.

LE CONSEIL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L313-1, L.332-8, L.332-9 et L332-14,

VU la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la Loi n° 2019-928 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

VU le Décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la Loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

VU le Décret n° 91-857 du 2 septembre 1991 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique,

VU le Décret n° 91-858 du 2 septembre 1991 modifié portant échelonnement indiciaire applicable aux professeurs territoriaux d'enseignement artistique,

VU le Décret n° 2012-437 du 29 mars 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique,

VU le Décret n° 2010-330 du 22 mars 2010 fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux membres des cadres d'emplois régis par le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à plusieurs cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

CONSIDÉRANT que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement, il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des Services,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs et notamment de créer les emplois par délibération pour chaque poste et non collectivement par une seule annexe au budget,

CONSIDÉRANT que la Trésorière enjoint la collectivité à la demande du Ministère des Finances de fournir toutes les délibérations créant les emplois,

CONSIDÉRANT qu'en dérogation au principe énoncé à l'article L 311-1 du Code général de la fonction publique, les dispositions de l'article L.332-8 2° permettent le recrutement sur un emploi permanent d'un.e agent.e contractuel.le, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions, le justifient,

CONSIDÉRANT que les dispositions de l'article L.332-9 du Code général de la fonction publique permettent de fixer la durée du contrat conclu sur le fondement de l'article L.332-8, à trois ans maximum, éventuellement renouvelable dans la limite maximale de six ans,

CONSIDÉRANT que pour faire face à un marché de l'emploi sous tension et répondre aux besoins du Conservatoire, il est nécessaire d'élargir les possibilités de recrutement aux agents contractuels,

CONSIDÉRANT qu'il convient d'adapter le tableau des effectifs en fonction des besoins et des activités du service Conservatoire,

CONSIDÉRANT l'avis du Comité Social Territorial,

Sur avis de la Commission des Finances,

Après en avoir délibéré

A L'UNANIMITE

DÉCIDE,

Article 1^{er} : De rapporter toutes les délibérations créant des emplois ou des postes afférents aux cadres d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique et des assistants territoriaux d'enseignement artistique au sein du service Conservatoire à compter du 1^{er} octobre 2025.

Article 2 : D'autoriser la création d'emplois permanents afférents aux cadres d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique et des assistants territoriaux d'enseignement artistique au sein du service Conservatoire, comme suit :

Poste	Nbre	Cadres d'emplois	Fonctions	Quotité travaillée
Accompagnateur.trice piano	1	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Accompagne au piano les pratiques artistiques spécialisées.	Temps non complet (10h)
Accompagnateur.trice piano de danse classique	1	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Accompagne au piano les pratiques artistiques spécialisées.	Temps complet
Enseignant.e accompagnateur de chant lyrique	1	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Accompagne au chant lyrique.	Temps complet
Enseignant.e chant chorale	1	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Enseigne le chant dans une chorale d'enfants.	Temps complet
Enseignant.e contrebasse	1	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Enseigne la musique dans sa spécialité.	Temps non complet (6h)
Enseignant.e d' Arts plastiques	1	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Enseigne les arts plastiques.	Temps non complet (11h)
Enseignant.e d' Arts plastiques	2	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Enseigne les arts plastiques.	Temps non complet (5h)
Enseignant.e d' Arts plastiques & histoire de l'art	1	Professeurs territoriaux d'enseignement artistique	Enseigne les arts plastiques et l'histoire de l'art.	Temps complet
Enseignant.e d'alto	1	Professeurs territoriaux d'enseignement artistique	Enseigne la musique dans sa spécialité.	Temps non complet (12h15)

Délibération n° 2025-09-28-P

Mise à jour du tableau des effectifs affectés au service Conservatoire (personnels enseignants)

Enseignant.e danse classique	1	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Enseigne la danse classique.	Temps complet
Enseignant.e danse contemporaine	1	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Enseigne la danse contemporaine.	Temps complet
Enseignant.e d'Arts plastiques Manga	1	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Enseigne les arts plastiques.	Temps non complet (6h)
Enseignant.e de basson	1	Professeurs territoriaux d'enseignement artistique	Enseigne la musique dans sa spécialité.	Temps non complet (8h)
Enseignant.e de chant lyrique	1	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Enseigne la musique dans sa spécialité.	Temps non complet (16h)
Enseignant.e de clarinette	1	Professeurs territoriaux d'enseignement artistique	Enseigne la musique dans sa spécialité.	Temps complet
Enseignant.e de comédie musicale	1	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Enseigne la comédie musicale.	Temps non complet (8h)
Enseignant.e de cor	1	Professeurs territoriaux d'enseignement artistique	Enseigne la musique dans sa spécialité.	Temps non complet (6h)
Enseignant.e de flûte traversière	1	Professeurs territoriaux d'enseignement artistique	Enseigne la musique dans sa spécialité.	Temps complet
Enseignant.e de flûte traversière	1	Professeurs territoriaux d'enseignement artistique	Enseigne la musique dans sa spécialité.	Temps non complet (12h)
Enseignant.e de formation musicale	1	Professeurs territoriaux d'enseignement artistique	Enseigne la musique dans sa spécialité.	Temps complet
Enseignant.e de formation musicale	3	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Enseigne la musique dans sa spécialité.	Temps complet
Enseignant.e de guitare	1	Professeurs territoriaux d'enseignement artistique	Enseigne la musique dans sa spécialité.	Temps non complet (12h)
Enseignant.e de guitare	1	Professeurs territoriaux d'enseignement artistique	Enseigne la musique dans sa spécialité.	Temps non complet (4h)
Enseignant.e de guitare	1	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Enseigne la musique dans sa spécialité.	Temps complet
Enseignant.e de guitare	1	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Enseigne la musique dans sa spécialité.	Temps non complet (13h)
Enseignant.e de hautbois	1	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Enseigne la musique dans sa spécialité.	Temps non complet (10h)
Enseignant.e de piano	4	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Enseigne la musique dans sa spécialité.	Temps complet
Enseignant.e de piano	2	Professeurs territoriaux d'enseignement artistique	Enseigne la musique dans sa spécialité.	Temps complet
Enseignant.e de saxophone	1	Professeurs territoriaux d'enseignement artistique	Enseigne la musique dans sa spécialité.	Temps non complet (10h)
Enseignant.e de théâtre	2	Professeurs territoriaux d'enseignement artistique	Enseigne le théâtre.	Temps non complet (2h)
Enseignant.e de théâtre	1	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Enseigne le théâtre.	Temps non complet (15h)
Enseignant.e de théâtre	1	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Enseigne le théâtre.	Temps non complet (6h)
Enseignant.e de théâtre	1	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Enseigne le théâtre.	Temps non complet (8h)

Enseignant.e de trompette	1	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Enseigne la musique dans sa spécialité.	Temps non complet (13h15)
Enseignant.e de violon	1	Professeurs territoriaux d'enseignement artistique	Enseigne la musique dans sa spécialité.	Temps complet
Enseignant.e de violon	1	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Enseigne la musique dans sa spécialité.	Temps non complet (13h)
Enseignant.e de violoncelle	1	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Enseigne la musique dans sa spécialité.	Temps non complet (6h)
Enseignant.e de violoncelle	1	Professeurs territoriaux d'enseignement artistique	Enseigne la musique dans sa spécialité.	Temps complet
Enseignant.e d'expression scénique et chorégraphique CHAM/CHAT	1	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Assure l'enseignement de l'expression scénique.	Temps non complet (3h)
Enseignant.e Ecriture et analyse musicale	1	Professeurs territoriaux d'enseignement artistique	Enseigne la musique dans sa spécialité.	Temps complet
Enseignant.e musique	1	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Enseigne la musique dans sa spécialité.	Temps complet
Enseignant.e percussion	1	Professeurs territoriaux d'enseignement artistique	Enseigne la musique dans sa spécialité.	Temps complet
Enseignant.e trombone et tuba	1	Professeurs territoriaux d'enseignement artistique	Enseigne la musique dans sa spécialité.	Temps non complet (7h)
Professeur.e de musiques, Jazz, Actuelles, Improvisées et du Monde	1	Professeurs territoriaux d'enseignement artistique	Enseigne la musique dans sa spécialité.	Temps non complet (8h)
Responsable de secteur - Arts plastiques et visuels	1	Professeurs territoriaux d'enseignement artistique	Organise et coordonne l'action pédagogique et administrative de l'école d'arts.	Temps complet
Responsable d'équipe - Ateliers artistiques	1	Professeurs territoriaux d'enseignement artistique	Coordonne et contrôle les ateliers artistiques ainsi que les classes CHAT.	Temps complet

Article 3 : Les postes ci-dessus référencés sont susceptibles d'être occupés par un.e agent.e contractuel.le dans les conditions suivantes :

Cadres d'emplois	Indice brut minimum	Indice brut maximum	Niveau de diplôme minimum ou d'un titre reconnu équivalent et /ou d'une expérience professionnelle significative
Professeurs territoriaux d'enseignement artistique	450	1015	Niveau de diplôme 7 minimum ou d'un titre reconnu équivalent, et /ou d'une expérience professionnelle significative dans le domaine concerné
Assistants territoriaux d'enseignement artistique	389	707	Niveau de diplôme 6 minimum ou d'un titre reconnu équivalent, et /ou d'une expérience professionnelle significative dans le domaine concerné

Le recrutement se fera sur la base d'un contrat d'une durée maximale de 3 ans renouvelable par reconduction expresse pour une durée maximale de 6 ans.

L'intéressé.e devra être titulaire d'un niveau de diplôme minimum ou d'un titre reconnu équivalent et /ou d'une expérience professionnelle significative comme référencés ci-dessus.

Les indices bruts seront automatiquement revalorisés avec l'évolution de la grille de rémunération des cadres d'emplois afférents.

Article 4 : Les crédits correspondants sont inscrits au compte 012 de l'exercice budgétaire en cours.

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Fontenay-sous-Bois dans le délai de deux mois à compter de sa notification (ou de sa publication). L'absence de réponse à ce recours dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Melun – 43, rue du Général de Gaulle - 77000 Melun – dans le délai de deux mois :

- à compter de la notification (ou de la publication) de la délibération ;
- à compter de la réponse de l'administration, si un recours administratif a été préalablement formé. »

Transmission électronique en
Préfecture du Val-de-Marne
le ...30 SEP. 2025.....
Publication
le02 OCT. 2025.....
Notification
le
Certifié exécutoire

Le Maire,



POUR EXTRAIT CONFORME

Jean-Philippe GAUTRAIS
Maire

